Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Inspection Académique de Meaux-Nord

Appel à candidatures
lancé en direction des artistes plasticiens en vue d'une résidence-mission s'inscrivant dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Cadre des résidences-mission
La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et la Direction des services départementaux de l'Education nationale ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différents acteurs publics et privés du Pays de l'Ourcq, dans la réalisation d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA). Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes s'inscrivant dans les arts plastiques est appelée à être mise en œuvre à partir de mars 2017.

Profil recherché
Pour chaque résidence, l'artiste (ou groupe d'artistes) résidant en France doit :

- Suivre une démarche, une recherche et une production qui s'inscrivent dans le champ de la création contemporaine, attestant d'une pratique confirmée liée à son art.
- Avoir déjà à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission,
- Être également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle.

Thématique
La thématique « Le monde et moi » permettra de sensibiliser les jeunes au respect, à la tolérance et à l'ouverture d'esprit, et peut être déclinée autour de :
- l'environnement
- le civisme
- l'Histoire...

Contexte
Situé au Nord-Est de la Seine-et-Marne, à la lisière de la Région Picardie, le Pays de l'Ourcq regroupe 22 communes pour un bassin de population d'environ 17.000 habitants à proximité des pôles d'attractivité que sont Paris (55 km en moyenne selon les communes), Roissy (40 km), Marne-la-Vallée (30 km) et Meaux (15 km). La ruralité du territoire n'empêche nullement de développer un projet culturel ambitieux qui a pour objectifs de :

1. Créer et maintenir des habitudes culturelles en constituant une programmation saisonnière,
2. Développer l'intérêt pour la culture à travers différentes actions en faveur des résidents du territoire : sorties culturelles, stages tout public et scolaires, médiation et sensibilisation culturelles autour des spectacles...
3. Encourager les projets qualitatifs et dynamiser le tissu associatif local (appel à projets, partenariat,...),
4. Soutenir financièrement les initiatives culturelles locales,
5. Irriguer l'ensemble du territoire.

Le Pays de l'Ourcq favorise une politique culturelle basée sur l'enrichissement et la découverte en proposant des spectacles accessibles et variés (danse contemporaine, musique, ciné-concerts, théâtre, nouveau cirque, marionnettes…). La diffusion culturelle repose sur deux axes forts :
→ les formes d'aujourd'hui (spectacles hybrides et/ou utilisant les arts numériques)
→ les « fondamentaux » (Molière et Shakespeare pour le théâtre, Mozart et Beethoven pour la musique, Chaplin pour le cinéma...).
La résidence de l'Ensemble musical FA7, conventionnée par la DRAC et subventionnée par le Département de Seine et Marne et la Région Île-de-France de janvier 2012 à décembre 2015 a permis de mieux ancrer le travail artistique dans une réalité territoriale, de développer un axe de médiation culturelle en rapprochant la population et les artistes (ou groupe d'artistes)s et d'éviter ainsi la simple « consommation culturelle » tout en structurant un véritable partenariat sur la durée.
Le dispositif CLEA permet au territoire de poursuivre et pérenniser cet engagement culturel auprès de la population, dans une logique de culture partagée.

Définition de la résidence-mission
La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public âgé de 3 à 17 ans. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste (ou groupe d'artistes), sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une éventuelle diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible pour des espaces non dédiés (salle des fêtes, église, espace public, voire même chez l'habitant).

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvres.
Pour l'artiste (ou groupe d'artistes) résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de

création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par des finalités et un cahier des charges différents.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques et sont préparées en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives qui peuvent, indifféremment, être déjà impliquées dans le domaine des arts plastiques ou tout simplement avoir le désir de s'y inscrire.

Ces actions, se menant en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre.
Elles peuvent avoir lieu au sein d'établissements scolaires, de centres de loisirs, ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste (ou groupe d'artistes) résident et à ses partenaires locaux.

Enjeux et objectifs

- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, de professionnels du social ou de l'éducatif, d'établissements scolaires,
- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle,
- Sensibiliser les jeunes à la richesse et à la diversité des formes artistiques,
- Contribuer ainsi au développement culturel et artistique du territoire.
- Promouvoir une expression artistique vivante et contemporaine qui renouvelle notre vision du patrimoine humain et naturel du territoire,
- Rendre l'art accessible à tous et sensibiliser largement le public en portant un intérêt particulier à la médiation,
- Valoriser les ressources culturelles et touristiques du territoire (parcours artistiques), notamment le canal de l'Ourcq.

Déroulement
La résidence se décompose en deux étapes :

- une période dite d'appropriation
- une période d'intervention.

Une première phase prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec les différents acteurs en lien avec des groupes d'habitants du territoire (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignants, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture). Ces acteurs sont tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de l'artiste (ou groupe d'artistes) résident.

Cette période se situe impérativement du 6 mars 2017 au 5 avril 2017

Cette phase est également l'occasion de concevoir (voire de mettre déjà en place) le plan de diffusion de son œuvre et le plan de communication de la résidence à venir.

Le cas échéant, prévoir une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité des publics scolaires (enseignants, éducateurs, animateurs, etc.), des artistes (ou groupe d'artistes), des professionnels de la culture (responsables de structures socioculturelles, équipes de programmation et d'animation, etc.), des professionnels territoriaux concernés. Cette journée organisée en partenariat avec l'Education Nationale est animée par l'artiste (ou groupe d'artistes) et permettra aux intervenants d'appréhender la démarche artistique de la résidence.

Une seconde phase au cours de laquelle se construisent entre l'artiste (ou groupe d'artistes)-résident et les différentes équipes professionnelles désireuses de s'impliquer dans toutes sortes d'actions à mener en direction des publics précisés. Ces actions que l'on appelle dans ce programme de résidence-mission «

gestes artistiques » sont conçues, le plus souvent possible, de manière à concerner un nombre significatif de personnes.

Ces « gestes artistiques » sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre au résident et/ou destinés à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les « gestes artistiques » participatifs, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés sont toujours conçus afin de faire percevoir la singularité et la force de la démarche qui les sous-tendent.

Ces « gestes », grands ou petits, peuvent s'envisager aussi bien au sein des associations, des équipements publics, des établissements scolaires, des accueils de loisirs, des structures culturelles, que de l'espace public ou de tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste (ou groupe d'artistes) résident et aux divers professionnels avec lesquels il les aura imaginés et conçus.

Ces formes d'intervention de nature artistique se différencient des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par d'autres types de cahier des charges et aux finalités différentes.
Nul habitant du territoire n'étant censé ignorer la présence de l'artiste (ou groupe d'artistes) résident et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de chaque résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Pour ce faire, sont mobilisés les modes et canaux traditionnels et non-traditionnels de diffusion des œuvres, de mise à disposition de ressources, d'information et de communication, de transmission et d'appropriation.

Cette période se situe du 6 avril 2017 au 5 juillet 2017

Tout au long de ces quatre mois, l'œuvre existante de l'artiste (ou groupe d'artistes) et disponible à la diffusion peut être exposée sur le territoire communautaire dans l'espace Pierre Meutey situé sur la commune de Mary-sur-Marne.

Les modes de présentation comme de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

Pilotage de chaque résidence-mission
Dans le cadre du CLEA, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est désignée pilote des résidences-mission. Elle a pour mission de guider l'artiste (ou groupe d'artistes) résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les acteurs locaux concernés (1ère phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2ème phase de la résidence-mission).

Elle souhaite, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les acteurs culturels de son territoire liés à ce champ de la création artistique ou souhaitant s'impliquer dans le CLEA.

Un Comité de pilotage du CLEA est mis en place. Il comprend :
- Pour la Communauté de communes : les élus concernés (secteur social et culturel), le chargé de mission Culture et le chargé de médiation culturelle, le directeur du Centre Intercommunal d'Action Sociale ou un représentant, un ou deux représentants de l'Office de Tourisme Communautaire,
- Pour la DRAC Ile-de-France : un ou deux représentants,
- Pour l'Éducation nationale : l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la circonscription de Meaux-Nord ou son représentant,
- Le cas échéant, un représentant du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Période et durée de la résidence
La résidence est prévue pour une durée de quatre mois se répartissant comme suit :
- Un mois d'appropriation du territoire du **6 mars 2017 au 5 avril 2017**

- Trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du **6 avril 2017 au 5 juillet 2017**
- Un volume horaire de 28 heures maximum par semaine d'intervention in situ, selon les partenariats engagés.

Conditions financières et moyens mis à disposition
L'artiste (ou groupe d'artistes) sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC comprenant :

- Les honoraires pour la création de l'œuvre (rémunération par le biais de l'AGESSA ou de la MDA au titre des activités accessoires ou contractualisation avec une structure intermédiaire -association loi 1901 notamment-),
- Le règlement par l'artiste (ou groupe d'artistes) des cotisations sociales et fiscales relatives à ces honoraires.

De plus, une enveloppe de 1.500 euros TTC maximum peut être attribuée pour l'achat de matériaux et d'outils servant à la réalisation de (des) l'oeuvre(s) liée(s) au CLEA.

L'artiste (ou groupe d'artistes) retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant). Dans le cas contraire, il pourra disposer d'un véhicule pour ses déplacements intra-territoriaux. En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.
L'artiste (ou groupe d'artistes) sera logé dans l'appartement dédié à Mary-sur-Marne durant la période de résidence.

Cadre juridique
Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de communes, des acteurs culturels associés et de l'artiste (ou groupe d'artistes) accueilli sera signé avant le début de la résidence.

Les partenaires locaux :
Peuvent être cités, sans pour autant être exhaustif :
1/ le secteur culturel
→ 3 associations de théâtre (Atmosphères, Un petit coin d'artistes, Ourcq en Scène)
→ 2 écoles de musique associatives (EMAA et EIMRO)
→ 3 associations de danse (D2O, Mary YAC, Attitude Country)
→ 5 associations organisatrices d'événements (AHA / expositions thématiques, Le Mur du son / Musiques actuelles, Patchwork / Musiques actuelles, FADA / Pluridisciplinaire)
→ 1 association jeunes (Atom)
→ 4 bibliothèques
→ le musée de Crouy-sur-Ourcq (vie quotidienne)
→ le Musée Mobile (MuMO) qui sera présent sur le territoire en avril 2017, des actions/projets en lien avec cette structure sont conseillés.

2/ le secteur social / enfance
→ Centre Intercommunal d'Action Sociale (accueils de loisirs, halte-garderie...)
→ Association Les Ateliers Main dans la Main
→ Foyer de l'Enfance Borniche

3/ le secteur touristique / valorisation du patrimoine
Voir le document joint

4/ Autres organismes pouvant être associés au CLEA
campings, restaurants, cafés, piscine, maisons de retraite, ...

Ce territoire rassemble en termes d'établissements scolaires : 19 écoles élémentaires, 6 écoles maternelles, 6 écoles primaires, 2 collèges et 1 lycée des métiers d'art et du design et 2 CFA (*Bâtiment et travaux publics*

et *Hôtellerie-restauration*). Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de coréalisation de gestes artistiques. Les structures de loisirs et les associations travaillant en direction des enfants et des jeunes, en dehors du temps scolaire, sont également appelées à être des partenaires tout au long de la résidence-mission.

Candidature
Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché un artiste (ou groupe d'artistes) ayant à son actif une production artistique contemporaine – y compris dans le domaine des cultures urbaines -, **une expérience significative dans le domaine de la co-création (œuvre collective) et de la médiation avec le public sera particulièrement appréciée.**
Peut faire acte de candidature tout artiste (ou groupe d'artistes) professionnel résidant en France, maîtrisant l'usage oral et écrit de la langue française.
Sa recherche et sa production peuvent s'inscrire dans les différents champs esthétiques suivants :
· installations, arts visuels, audiovisuels, plastiques et numériques dans une logique de création participative

Le cas échéant, les conditions de réalisation et d'implantation des œuvres, ainsi que les droits d'exploitation de celles-ci seront précisés dans la convention de résidence-mission.

L'artiste (ou groupe d'artistes) candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (disponibilité à temps plein durant la période de résidence).

Les éléments à fournir sont :
- un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques
- une note d'intention présentant les premières orientations pédagogiques et artistiques du projet proposé
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste (ou groupe d'artistes) candidat et de sa production existante
- une liste des œuvres disponibles à des fins de présentation / représentation pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier est à adresser pour **le 12 décembre 2016 au plus tard** par envoi électronique à l'adresse suivante : culture@paysdelourcq.fr

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. Dans le cas où l'artiste (ou groupe d'artistes) souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres vidéo et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
2 avenue Louis Delahaye
77440 Ocquerre

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Sélection
Les différentes candidatures reçues seront examinées par un Comité de sélection réunissant des représentants de la Communauté de communes, de la DRAC Ile-de-France et de l'Éducation nationale.
Les candidats sélectionnés seront reçus par ce Comité le 16 décembre 2016 au siège du Pays de l'Ourcq au 2 avenue Louis Delahaye à Ocquerre.
Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard le 20 décembre 2016.

Pour plus d'informations
www.paysdelourcq.fr
www.tourisme-paysdelourcq.fr